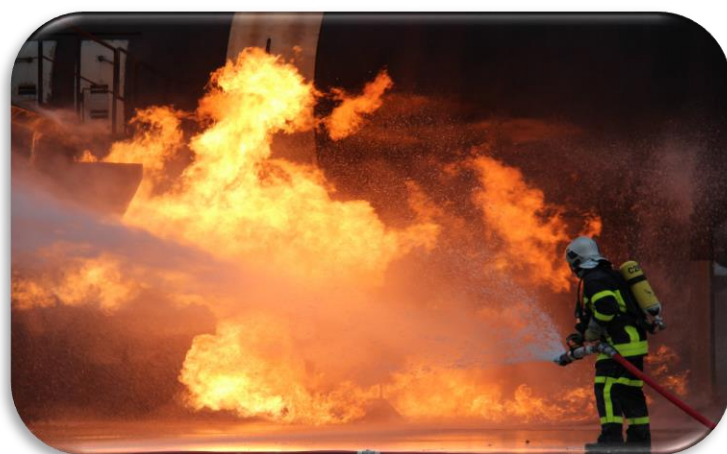




TRAINAIR  
PLUS

ICAO

FULL MEMBER



## FORMATION INITIALE POMPIER D'AÉRODROME

SOYEZ CONFORME AUX EXIGENCES REGLEMENTAIRES

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Appliquer les règles relatives au Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs (SSLIA) ;
- Connaître la structure et l'organisation d'un aéroport ;
- Utiliser et entretenir l'ensemble des équipements techniques au sein du SSLIA ;
- Connaître les différents types d'aéronefs ;
- Connaître et mettre en œuvre les techniques d'intervention incendie liées à l'environnement aéroportuaire.

### PROGRAMME

- Réglementation S.S.L.I.A. ;
- Connaissances aéronautiques générales ;
- Connaissance des aéronefs ;
- Objectifs du S.S.L.I.A. ;
- Agents extincteurs utilisés ;
- Véhicules SSLIA ;
- Avitaillement des aéronefs ;
- Protection des personnels ;
- Principes de Lutte Contre l'Incendie d'Aéronef et technique d'intervention spécifiques (PLCIA) ;
- Risques spéciaux ;
- Gestion Opérationnelle et Commandement Aéronautique.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Enseignements théoriques ;
- Apports méthodologiques ;
- Exercices pratiques de mise en situation opérationnelle :
  - Investigation avec Appareil Respiratoire Isolant (ARI)
  - Utilisation de matériels de première intervention incendie
  - Mise en œuvre des Véhicules S.S.L.I.A.
  - Extinction sur simulateur de feu type B747 et A320/ B737
  - Mise en œuvre des Principes de Lutte Contre l'Incendie d'Aéronef (PLCIA) sur feux localisés et feux généralisés
  - Visualisation des zones de danger sur aéronef
- Tests de positionnement et évaluation certificative de fin de formation : épreuves théorique et pratiques (mises en situations opérationnelles) de validation.

## Réf : 111 IPA

### NOMBRE DE STAGIAIRES :

12 par session

### DURÉE DE LA FORMATION :

13 jours (105 heures)

### PUBLIC VISE - PRÉ-REQUIS :

Selon l'Arrêté du 18 janvier 2007, toute personne :

- Ayant obtenu la validation des modules incendie et secours à personnes dont le programme correspond aux modules applicables aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et pompiers militaires
- Titulaire du ou des permis, en cours de validité, requis pour la conduite des catégories de véhicules du S.S.L.I.A.
- Possédant le certificat médical prévu à l'article 13 du présent Arrêté

### INDICE DE SATISFACTION : 92 %

- Calculé sur la base des trois dernières années

### REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Arrêté du 18 janvier 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aéroports
- Règlement n°139/2014 de la Commission du 12 février 2014 établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aéroports
- ADR.OPS.B 010
- Annexe 14 à la Convention relative à l'aviation civile internationale, Volume 1, Conception et exploitation technique des aéroports
- Manuel des Services d'aéroport, 1<sup>ère</sup> partie, Sauvetage et Lutte contre l'incendie, Doc 9137-AN/898

### CALENDRIER :

- Consultable sur [www.c2fpa.fr](http://www.c2fpa.fr)

### CONDITIONS TARIFAIRES :

- Le devis sera élaboré en intégrant vos demandes (pédagogie, transport, hébergement, restauration...). Contactez-nous.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- Population non concernée

Z.I. dela Malterie

36130 COINGS – France

Tél. : +33 (0)2 54 35 53 50

Télécopie : +33 (0)2 54 22 30 75

Email : [contact@c2fpa.fr](mailto:contact@c2fpa.fr)

Site internet : [www.c2fpa.fr](http://www.c2fpa.fr)

© C2FPA – tous droits réservés